

**COMPTE RENDU SUCCINCT RELATIF
A LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 juin 2004**

Serv : D.G.S./AP/PN

URBANISME

POINT 1 – Contrat d’exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux

Le conseil municipal décide d’autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux avec la société ELYO.

POINT 2 – Transactions immobilières

Le conseil municipal décide l’acquisition de terrains SNI Sainte Barbe, de terrains HBL ainsi que d’un terrain Impasse des Acacias.

POINT 3 – Installation d’une station relais Orange

Le conseil municipal décide l’implantation d’une station relais ORANGE sur le clocher de l’église de Vieille-Verrerie.

POINT 4 – Contrat avec l’Agence de l’Eau

Le conseil municipal fixe le programme des travaux d’assainissement 2005-2006 qui prévoit des travaux d’assainissement près de la mairie et du secteur Maxbach.

POINT 5 – Protocole d’étude du bassin de décantation Saint Charles – signature d’une convention avec l’EPF

Le conseil municipal décide d’autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d’étude relatif au traitement des espaces dégradés, en l’occurrence les bassins Saint Charles, avec l’Etablissement Public Foncier de Lorraine.

POINT 6 – Etude diagnostique de restructuration du site de l’atelier central 1 – choix du projet

Le conseil municipal émet un avis favorable quant à l’étude du diagnostic d’aménagement du site de l’atelier central et décide de retenir le scénario n°4 (habitat semi-collectif, pavillonnaire, et lofts).

POINT 7 – Enquête publique – échange terrain rue des Fleurs

Le conseil municipal décide la cession de terrains rue des Fleurs à la société HARMONY. A cet effet, une enquête publique en vue du déclassement de ces terrains est lancée. M. KAISER Jean-Paul est nommé commissaire enquêteur et les dates de l’enquête sont fixées du 19 juillet au 20 août 2004.

POINT 8 – Aire de jeux et de loisirs couverte

Le conseil municipal décide l'acquisition de mobilier et des équipements de cuisine pour l'aire de jeux et de loisirs couverte.

Par ailleurs, le conseil municipal décide la prise en charge des dépenses liées à la pose du réseau France Télécom pour un montant de 411,19€TTC.

ETAT CIVIL

POINT 9 - Restauration des registres d'Etat Civil

Dans le cadre du programme de restauration des registres de l'Etat Civil, le conseil municipal décide la prise en charge des frais y relatifs.

AFFAIRES SCOLAIRES ET POLITIQUE DE LA VILLE

POINT 10 - Restauration scolaire (modification du règlement intérieur)

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au règlement intérieur suite à l'instauration dès la rentrée 2004 d'un permis de bonne conduite pour les élèves des écoles élémentaires.

POINT 11 – Gros mobilier

Le conseil municipal décide l'acquisition de mobilier et gros matériel pour les écoles de la commune pour une dépense de 8 592,89€ .

POINT 12 – Abonnements

Le conseil municipal décide de prendre en charge les divers abonnements des écoles maternelles et élémentaires.

POINT 13 – Projets Contrat de Ville

Le conseil municipal décide la prise en charge de la participation financière à divers projets du Contrat de Ville.

CULTURE ET FETES

POINT 15 – Fêtes du deuxième semestre

Le conseil municipal fixe le programme des fêtes et manifestations du deuxième semestre 2004 tel que présenté par la commission Culture et Fêtes.

POINT 16 – Cotisation annuelle U.S.I.C.E.

Le conseil municipal décide d'adhérer l'Union des Syndicats d'Initiative du Carrefour de l'Europe pour une cotisation annuelle de 100 € .

POINT 17 – Bibliothèque municipale

a) – spectacles

Le conseil municipal décide la prise en charge du spectacle « Lire en Fête », organisé à la bibliothèque municipale pour les élèves des classes de CE2 des écoles élémentaires, ainsi que les frais de transport.

b) – gratification de fin d'année aux bénévoles

le conseil municipal décide d'allouer une gratification de fin d'année au personnel bénévole de la bibliothèque municipale.

c) – règlement intérieur

Le conseil municipal décide de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque suite à la mise en place de l'espace multimédia.

d) – modification de la Régie

Le conseil municipal décide de modifier la régie, créée en 1990, destinée à l'encaissement des cotisations annuelles de la bibliothèque municipale. Le conseil municipal décide cette modification en y ajoutant l'encaissement des impressions de documents, l'accès à Internet et le remboursement des livres perdus ou détériorés.

POINT 18 – Ecole de Musique

Le conseil municipal décide la prise en charge du vin d'honneur offert à l'occasion du traditionnel concert de la Saint Nicolas, organisé en décembre par l'école de musique. .

POINT 19 - Cadeaux aux jeunes mariés

Le conseil municipal décide l'acquisition de cadeaux aux jeunes mariés.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

POINT 20 – Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

a) – Gratification

Le conseil municipal décide de fixer le montant de la gratification allouée aux médaillés.

b) – Acquisition des médailles

Le conseil municipal décide l'acquisition des médailles Argent, Vermeil et Or pour les différents récipiendaires.

c) – Cérémonie de remise

Le conseil municipal décide l'organisation du vin d'honneur servi à l'occasion de la remise des médailles.

POINT 21 – Médaille d'Honneur de la Ville

Le conseil municipal décide d'attribuer la Médaille d'Honneur de la Ville à différentes personnes partant à la retraite.

POINT 22 – Personnel communal – création de postes

Suite au tableau d'avancement édité par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le conseil municipal décide la création de différents postes en vue de promouvoir le personnel nommé.

FINANCES

POINT 23 – Rapport DSU

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal prend connaissance du rapport de la Dotation de Solidarité Urbaine 2003.

POINT 24 – Décisions modificatives

Afin d'imputer et de régler certaines dépenses, le conseil municipal décide de voter différentes décisions modificatives.

POINT 25 – Reprises d'amortissements

Le conseil municipal décide la reprise des amortissements concernant l'éclairage public imputés à tort à un mauvais article.

POINT 26 – Demandes de subvention

Le conseil municipal décide de verser les diverses subventions tel que proposé par la commission des finances et affaires économiques.

POINT 27 – Révision du loyer d'un logement communal sis 108, rue Principale

Le conseil municipal décide de réviser le montant mensuel du loyer du logement sis 108, rue Principale suite aux travaux effectués par la commune.

POINT 28 – Révision du montant de la participation aux frais de chauffage et d'électricité des logements sis 2, rue A. Hoffmann

Le conseil municipal décide de réviser à la baisse le montant de la participation aux frais de chauffage et d'électricité des logements sis 2, rue A. Hoffmann.

POINT 29 – Augmentation des tarifs de la restauration scolaire

Le conseil municipal décide l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire.

POINT 30 – Ecritures comptables

Afin de pouvoir inscrire en section d'investissement les acquisitions inférieures à 500 €, le conseil municipal décide de prendre une délibération.

POINT 31 – Acceptation de sommes

Le conseil municipal décide l'acceptation de diverses sommes.

POINT 32 – Suppression de la régie « Vente de tickets de glace ».

Le conseil municipal décide la suppression de la régie « vente de tickets de glace », l'appareil étant hors service et les frais de réparation trop onéreux.

POINT 33 – Création d'une fourrière de véhicules.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le garage Zimmermann de Stiring-Wendel une convention relative à la mise en fourrière des véhicules à moteur.

Petite-Rosselle, le 11 juin 2004

Le Directeur Général des Services :

Le Maire :